



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil National de l'Ordre

Docteur François SIMON

Président de la Section Exercice Professionnel

Nos références à rappeler sur tout échange
de correspondance :
R 17 046 031 (2)
FS/IJ/CP/Exercice professionnel

Objet : imagerie médicale
Contact : Mme PLASSART
Tel : 01 53 89 33 32
E-mail : exercice-professionnel@cn.medecin.fr

Monsieur le Dr Alain MAC CALLUM
Président
Syndicat National de
L'Union des Echographistes
79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Paris, le 9 mai 2017

Monsieur le Président et Cher confrère,

Nous avons bien reçu, le 15 février 2017, votre courrier relatif aux échographistes exclusifs.

Vous évoquez notamment la situation des angiologues titulaires de DESC qui ont été reconnus comme des spécialistes à part entière.

La reconnaissance d'une spécialité s'inscrit dans le cadre d'un processus long au cours duquel la démonstration d'un véritable besoin de santé publique doit être apportée de façon étayée et circonstanciée (cf. le livre blanc de médecine vasculaire).

La reconnaissance d'une spécialité ne peut par ailleurs se faire en dehors de la Commission nationale des études de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie (CNEMMOP), créée en juillet 2015, en charge de l'examen des aspects techniques et réglementaires de la réforme du 3^{ème} cycle des études de médecine. C'est donc auprès de cette commission qu'il vous faudrait intervenir.

Il nous semble qu'il peut apparaître difficile d'envisager la reconnaissance d'une spécialité sur la base d'une seule technique médicale exercée.

En effet, toute technique médicale est susceptible d'évoluer et d'être supplantée par une nouvelle technique plus performante ; ce qui peut amener à conduire les médecins qui s'engageraient dans une telle spécialité dans une voie sans issue.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs et bien dévoués.

Docteur François SIMON